

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

## I.1 Numéro du document

13/121655/1357733

## I.2 Type d'opérateur

- Operateur  
 Groupe d'opérateurs

## I.3 Opérateur

**EARL ALPILLES PRIMEURS**  
MAS DES PINS AVENUE ALBERT GLEIZES  
13210 SAINT REMY DE PROVENCE  
France

## I.4 Organisme de contrôle

**ECOCERT FRANCE SAS**  
FR-BIO-01  
Lieudit Lamothe Ouest,  
32600 L'Isle Jourdain  
France

## I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

PRODUCTION

## I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
  - production biologique avec une production non biologique

## II.1 Répertoire des produits

### Plants ; blanc de champignon

Plants : Aneth, Basilic, Cerfeuil, Ciboulette, Coriandre, Menthe, Persil, Romarin, Sauge, Thym, Verveine Biologique

### Surface de Biodiversité

Surface de biodiversité friche Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

## I.7 Date et lieu

22/02/2022 - L'Isle Jourdain  
Le Directeur Général,  
Thierry STOEDZEL

## Signature



## I.8 Validité

Certificat valide du **01/02/2022** au **31/03/2024**

L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet [www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

